

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 04 juillet 2024

Tél : 04 32 44 89 30

N° 24/012

OBJET :

Composition du Conseil d'Administration

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Madame Dominique ANCEY, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Max RASPAIL, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Anthony ZILIO.

Etaient absents excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PAUMIER, Monsieur Michel PARTAGE et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU.

Etaient représentées : Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Madame CHABAUD – GEVA a donné procuration à Monsieur PERELLO pour la représenter et voter en son nom, Madame Katy RICARD a donné procuration à Monsieur Hervé FLAUGERE pour la représenter et voter en son nom.

Monsieur Michel PARTAGE et Madame Béatrice PAUMIER ne se sont pas portés candidats à l'élection du Conseil Municipal de La Bastidonne en février dernier. Tous deux perdent donc la qualité de siéger en Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 17 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ils sont remplacés par leurs suppléants.

En l'espèce, et selon l'ordre de l'élection, Monsieur Nicolas PAGET, Maire de la commune de Courthézon devient membre titulaire et Monsieur Patrick SIAUD, Adjoint au Maire de Gargas, membre suppléant du Conseil d'Administration du CDG 84.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ces désignations.

Le Conseil d'administration,

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Vu l'article 17 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion institués
par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

APPROUVE la composition du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme,

Le Président

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 04.07.24

